

# La Lettre d'Argentine

## COVID – Des tests gratuits sont mis en place

Ces tests, à destination des habitants du territoire, sont mis en place par la Communauté de Communes Porte de Maurienne

Pour la bonne organisation de ces tests, plusieurs informations importantes sont à retenir :

- Les personnes symptomatiques (présentant des symptômes de la COVID-19 comme la fièvre, toux, perte du goût et de l'odorat...) **de moins de 65 ans** et depuis moins de 4 jours peuvent prendre rendez-vous auprès des pharmacies, des cabinets infirmiers et des médecins du territoire.
- Les personnes symptomatiques **de plus de 65 ans** doivent **directement prendre rendez-vous** chez un médecin.
- Les tests utilisés sont de type antigénique qui permettent d'obtenir un résultat en 30 minutes.
- Les prélèvements se font, pour le moment, à Bourgneuf (à côté de la mairie) au moins 3 jours par semaine.

### Portail Famille

Il s'agit de la mise en place d'un système de réservation en ligne (cantine et garderie) à partir du site internet de la commune. Ce système permettra également le paiement en ligne grâce au système Tipi (voir ci-dessous).



La décision est prise, la commande est passée auprès du prestataire, nous avons commencé la définition des paramètres, l'installation se déroulera d'ici la fin

de l'année et si tout va bien, nous pourrons lancer l'utilisation de ce portail dès que possible (courant premier trimestre).

## La Ferme de l'Ebio

Justine fabrique son pain au levain cuit au feu de bois issu de céréales de la ferme à Argentine. Le goût et la conservation seront au rendez-vous chez Christin Horticulture (à l'entrée d'Aiguebelle) tous les vendredis (de 16h30 à 19h30) et uniquement sur commande.



Mais pour les argentins, la livraison à domicile est possible tous les jeudis en fin d'après-midi pour une commande avant mercredi 12h00 !

<http://lafermedelebio.fr/> ou au 06 27 37 10 67

Souhaitons beaucoup de succès à Justine.

### Grippe aviaire

Le Ministère de l'Agriculture a passé le niveau d'introduction du virus « Influenza aviaire » au niveau élevé. Ceci implique qu'il est obligatoire de protéger les élevages et animaux de basses-cour par un filet de protection et de réduire leurs parcours extérieurs.

Nous rappelons également l'obligation de déclaration de possession auprès de la Mairie (formulaire disponible sur demande) de tous les oiseaux suivants : poules, cailles, pigeons, faisans, perdrix et oiseaux d'ornements.

TSVP



## Prochain Conseil Municipal



Le prochain Conseil Municipal aura lieu le 4 décembre à la Salle polyvalente Bramafan.

En raison de la crise sanitaire, il se déroulera **SANS PUBLIC**.

## Tipi devient PayFIP.gouv.fr

La Direction Générale des Finances Publiques met à notre disposition ce site pour faciliter le paiement des créances publiques (hors impôts) comme exemple le paiement des factures d'eau, de la garderie ou de la cantine.



Une évolution des services communaux et de la perception sont nécessaires à la mise en place de ce nouveau service, les factures verront en effet apparaître de nouvelles mentions.

Une information plus précise de l'utilisation de ce nouveau service vous sera communiquée ultérieurement.

## Rappel sur l'urbanisme

L'urbanisme de notre commune est régi par un Plan Local d'Urbanisme (PLU), document validé par les services de l'état. Ce plan organise notre territoire en différentes zones : constructibles, artisanales, agricoles et naturelles.



Il existe des règles particulières et précises pour chacune de ces zones, règles que nous devons tous respecter. Par exemple dans le cas de travaux d'entretien, de rénovation ou de travaux neufs, nous demandons de vous adresser en mairie pour des renseignements ou pour lever des incertitudes.

Ces dernières années, nous avons constaté un relâchement de certaines règles du PLU qui perturbe la cohérence dans nos constructions et nos couleurs. Nous comptons sur votre coopération pour maintenir l'harmonie esthétique de notre beau village.

Tout manquement et non-respect de la réglementation pourra faire l'objet de poursuites, en espérant ne jamais en arriver à cette éventualité.

Nous restons à votre disposition pour vous transmettre le règlement du PLU (également disponible sur le site internet de la commune).

Nous serons à votre écoute sur les doutes et les questions que vous vous posez.